

## GLOSSAIRE

<b>Accompagnement spécifique/adapté</b>	Chap.2, 4, 5	Formations destinées à un public tant en âge d'obligation scolaire qu'adulte nécessitant un encadrement spécifique (enseignement spécialisé de plein exercice ou en alternance de forme 3 et 4 et CFISPA).
<b>DEI</b>	Chap.1	Demandeur d'emploi inoccupés, inscrits au Forem ou chez Actiris : demandeurs d'allocations, jeunes en stage d'insertion, autres inscrits obligatoirement et personnes qui s'inscrivent librement. Tous les DEI ne bénéficient pas d'indemnités.
<b>Emploi intérieur</b>	Chap.1	Au niveau communal, l'emploi intérieur équivaut à l'emploi par commune de travail. Il est exprimé en postes de travail et est estimé à partir de plusieurs sources : ONSS (emploi salarié et étudiants non assujettis), ORPSS (étudiants non assujettis), INASTI (emploi indépendant), ONEM (chômeurs complets avec dispense ALE).
<b>Faible niveau de diplôme, personnes peu qualifiées</b>	Chap.1	Personne dont le diplôme le plus élevé obtenu n'atteint pas le niveau de fin d'enseignement secondaire. Les certificats correspondant à la fin de l'enseignement secondaire sont le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), le certificat de qualification de 6 <sup>ème</sup> secondaire (CQ6) et le certificat d'apprentissage
<b>Formation initiale</b>	Chap.2, 4, 5	Formations destinées à un public en âge d'obligation scolaire et/ou jeunes adultes (enseignement ordinaire de plein exercice et en alternance et apprentissage IFAPME).
<b>Formation pour adultes</b>	Chap.2, 4, 5	Formations destinées à un public n'étant plus en obligation scolaire et/ou ayant terminé ou arrêté un parcours de formation initiale (Enseignement de Promotion sociale secondaire <sup>1</sup> , formation en chef d'entreprise IFAPME, Forem, Bruxelles formation, CISP, etc.).
<b>Indice de spécialisation</b>	Chap.1 et 2	Part du secteur dans le bassin, divisé par la part du secteur en FWB /Wallonie Un indice de spécialisation supérieur à 1 signifie une part plus importante dans le bassin que dans les autres bassins.
<b>Indice de vieillissement</b>	Chap.1	Rapport entre la population des personnes âgées de 60 ans et plus et la population des personnes âgées de moins de 20 ans. Un indice de vieillissement supérieur à 100 est le signe d'une part plus importante de personnes âgées.
<b>Métier/ fonction critique</b>	Chap.3	Métier pour lequel l'analyse a mis en évidence une difficulté de recrutement liée à des causes qualitatives : profil de candidats non adaptés, ...
<b>Métier en pénurie</b>	Chap.3	Métier pour lequel l'analyse a mis en évidence une difficulté de recrutement liée à des causes quantitatives : trop peu de candidats pour un métier donné
<b>Nomenclature NACE 2008</b>	Chap.1	Version belge de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

<sup>1</sup> Les quelques jeunes en obligation scolaire inscrits dans l'enseignement de promotion sociale de niveau secondaire sont inclus dans la catégorie « Formation pour adultes ».

<b>Nomenclature ROME v3</b>	Chap.2, 3, 5	<p>L'arborescence de la nomenclature ROME v3 (3<sup>ème</sup> version du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois, nomenclature d'origine française) se décline en différents niveaux de compétence et de qualification nécessaires pour exercer une profession. Le niveau d'analyse le plus précis repris dans les rapports est celui des codes métiers (1 lettre, 4 chiffres) Cette nomenclature est maintenant en usage dans les services publics de l'emploi. Des tables de correspondances sont établies avec les nomenclatures des opérateurs d'enseignement et de formation.</p> <p>Le ROME v3, Competent, utilisé au départ en Flandre, permet de descendre un niveau plus bas dans l'arborescence des compétences. Il est utilisé pour l'analyse des profils des demandeurs d'emploi et des offres reçues des entreprises.</p>
<b>Nomenclature REM</b>	Chap. 3	Répertoire Emploi Métier, nomenclature métier utilisée par le Forem, basée sur la version 2 du ROME français
<b>Occurrence</b>	Chap. 2	Nombre de fois qu'une option / formation est organisée dans un bassin
<b>Opportunité d'emploi</b>	Chap.3	Nombre de postes (hors mobilité interrégionale et autres partenaires) gérés directement par les conseillers aux entreprises du service public de l'emploi (Forem ou Actiris). Les autres circuits/canaux de recrutement (réseaux sociaux, sites de recrutement, « bouche à oreille », intérim, etc.) ne sont pas repris dans les statistiques.
<b>Peu qualifié</b>	Chap.1	Voir Faible niveau de diplôme
<b>Population active</b>	Chap.1	Personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi
<b>Population active inoccupée</b>	Chap.1	Personnes en recherche d'emploi. Les statistiques communales utilisées dans le rapport sont basées sur les sources administratives (ONSS, ORPSS (régimes particuliers), INASTI, INAMI, BCSS, ONEM)
<b>Population active occupée</b>	Chap.1	Personnes en emploi, en Wallonie ou ailleurs. Les statistiques communales utilisées dans le rapport sont basées sur les sources administratives (ONSS, ORPSS (régimes particuliers), INASTI, INAMI, BCSS, ONEM).
<b>Population en âge de travailler</b>	Chap.1	Par convention internationale, est considérée 'en âge de travailler' la population résidente âgée de 15 à 64 ans. Les apprentis ou les jeunes qui ont des contrats de travail étudiant (accessibles dès 15 ans, soit à la fin de l'obligation scolaire à temps plein) sont classés parmi les actifs occupés.
<b>Population inactive</b>	Chap.1	Personnes sans emploi et qui n'en cherchent pas (aux études, pensionnées, ...)
<b>Positionnement métier</b>	Chap.1	Métiers choisis par les demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un service public de l'emploi. Une personne peut se positionner sur plusieurs métiers de la nomenclature REM, sur base déclarative. Ponctuellement des screenings métiers sont réalisés par le service public de l'emploi pour préciser les compétences.
<b>Ratio d'emploi intérieur</b>	Chap.1	Rapport entre l'emploi intérieur et la <a href="#">population résidente en âge de travailler</a> . Il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur. De plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail), relative au

		lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. Ce ratio donne une indication du « potentiel de postes » pour la population en âge de travailler (à savoir les 15-64 ans). Plus le ratio est élevé, plus le potentiel d'emploi local est important.
<b>Taux d'emploi</b>	Chap.1	Proportion de personnes résidant Wallonie en âge de travailler (15 à 64 ans) qui travaillent, en Wallonie ou ailleurs. Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en <u>main-d'œuvre</u> . Les statistiques communales utilisées dans le rapport sont basées sur les sources administratives (ONSS, ORPSS (régimes particuliers), INASTI, INAMI, BCSS, ONEM)
<b>Taux de chômage, Taux de chômage administratif</b>	Chap.1	Proportion de personnes actives ne disposant pas d'un emploi et qui sont inscrites comme demandeurs d'emploi. Le dénominateur est cette fois la population active. Les statistiques communales utilisées dans le rapport sont basées sur les sources administratives (ONSS, ORPSS (régimes particuliers), INASTI, INAMI, BCSS, ONEM)
<b>Thématique commune</b>	Chap.5	Métier défini par l'instance comme étant prioritaire pour orienter la création ou le maintien d'une offre d'enseignement /formation dans un bassin donné, ou métier dont le contenu des cours ou les modalités d'apprentissage doivent être adaptés

### ANNEXE 1 - Nomenclature ROME V3 Competent

<b>SECTEURS SELON LA CLASSIFICATION ROME V3 Competent</b>
A. Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux
B. Arts et façonnage d'ouvrages d'art
C. Banque, assurance, immobilier
D. Commerce, vente et grande distribution
E. Communication, média et multimédia
F. Construction, bâtiment et travaux publics
G. Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation
H. Industrie
I. Installation et maintenance
J. Santé
K. Services à la personne et collectivité
L. Spectacle
M. Support à l'entreprise
N. Transport et logistique

## ANNEXE 2 - Nomenclature REM2

REM2	DESCRIPTION
11	PERSONNEL DES SERVICES AUX PERSONNES ET A LA COLLECTIVITE
12	PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
13	PERSONNEL DE L'INDUSTRIE HÔTELIERE
14	PERSONNEL DE LA DISTRIBUTION ET DE LA VENTE
21	PROFESSIONNELS DES ARTS ET DU SPECTACLE
22	PROFESSIONNELS DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE
23	PROFESSIONNELS DE L'INTERVENTION SOCIALE, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'EMPLOI
24	PROFESSIONNELS DE LA SANTE (professions paramédicales)
31	PROFESSIONNELS DE LA SANTE (professions médicales)
32	CADRES ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
33	CADRES COMMERCIAUX
41	PERSONNEL DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
42	PERSONNEL DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EXTRACTION
43	PERSONNEL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
44	PERSONNEL DE LA MECANIQUE, DE L'ELECTRICITE ET DE L'ELECTRONIQUE
45	PERSONNEL DES INDUSTRIES DE PROCESS
46	PERSONNEL DES AUTRES INDUSTRIES (matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois)
47	PERSONNEL DE TYPE ARTISANAL
51	MAÎTRISE INDUSTRIELLE
52	TECHNICIENS INDUSTRIELS
53	CADRES TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE
61	AGENTS DE MAÎTRISE, TECHNICIENS ET CADRES TECHNIQUES HORS INDUSTRIE

## ANNEXE 3 - Liste des fonctions critiques

Les fonctions critiques (non en pénurie)
Aide ménager
Bétonneur
Boulangier
Charpentier
Chef de cuisine
Chef d'équipe des industries de process
Conducteur de machines de fabrication de produits textiles
Conseiller en assurances
Cuisinier
Délégué commercial en biens de consommation
Délégué commercial en services auprès des entreprises
Etancheur
Gestionnaire d'exploitation informatique
Infirmier en soins généraux
Magasinier
Menuisier
Monteur de cloisons et/ou faux plafonds
Monteur en climatisation
Monteur en sanitaire et chauffage
Monteur en structure bois
Pâtissier
Peintre en carrosserie
Planificateur de production (agent de planification)
Poseur de fermetures menuisées
Préparateur de viande
Préparateur en carrosserie
Responsable commercial
Responsable de la stratégie commerciale
Responsable de production
Responsable qualité
Technicien de laboratoire de contrôle qualité
Vendeur de véhicules automobiles
Web développeur

Source : Le Forem, 2018

Les métiers en pénurie
Abatteur (transformation des viandes)
Analyste business
Analyste informatique
Attaché technico-commercial
Boucher - trancheur/portionneur
Chargé d'études techniques en construction
Chaudronnier tôlier

Chauffeur d'autocar
Chauffeur de poids lourd
Chef de chantier
Chef de projet informatique
Chef d'équipe dans la construction
Cimentier - façadier
Comptable
Conducteur d'autobus
Conducteur de grue
Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire
Conducteur de travaux
Conducteur d'engins de terrassement
Couvreur
Découpeur - désosseur
Dessinateur - concepteur en mécanique
Dessinateur de la construction
Dessinateur en mécanique
Développeur informatique
Electromécanicien de maintenance industrielle
Gestionnaire des opérations de transport et des prestations logistiques
Infirmier en soins spécialisés
Installateur électricien.ne
Mécanicien agricole et travaux techniques
Mécanicien d'entretien industriel
Mécanicien en génie civil
Mécanicien poids lourds
Mécanicien polyvalent
Médecin généraliste
Mètreur - deviseur
Opérateur de production (industrie chimique)
Opticien - optométriste
Ouvrier de voirie
Pharmacien
Poseur de canalisations
Responsable de gestion industrielle et logistique
Responsable logistique
Responsable recherche et développement
Technicien automatique
Technicien de laboratoire de recherche
Technicien de maintenance en électronique
Technicien de production des industries
Technicien d'entretien et d'exploitation de chauffage
Technicien d'installation et de maintenance industrielle
Technicien en maintenance et diagnostic automobile
Technicien en systèmes d'usinage (métal)
Technicien frigoriste
Tôlier en carrosserie
Tuyauteur industriel

Source : Le Forem, 2018

## ANNEXE 4 – Sections NACE

Section	Titre
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Industries extractives
C	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
H	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra territoriales